

La maîtrise du foncier et la réglementation en matière de plantations viticoles

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 2 juillet 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1 journée de formation de 7 heures : 9 h – 17 h

INTERVENANT

Aurélie Lucas,
Doctorante à l'Université de Bourgogne

PROGRAMME

I. LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX PLANTATIONS

- A. Les obligations légales relatives aux plantations
- B. Les dérogations conventionnelles
- C. L'indemnisation des travaux réalisés par le fermier

II. LA REFORME DES AUTORISATIONS DE PLANTATION

- A. Les nouveaux principes issus de la réforme
- B. La conversion des droits en autorisation
- C. Les demandes de plantation nouvelle
- D. Les demandes d'autorisation de replantation

III. TYPOLOGIE DES BAUX VITICOLES

- A. Les baux de terres à planter
- B. Le bail à complant et à domaine congéable
- C. Le bail à métayage

IV. FORMULE DE BAIL VITICOLE

- A. La désignation des biens loués
- B. La fixation du loyer viticole -actualisation du cours des denrées
- C. Les modalités de paiement (fermage en nature - en bouteilles, déduction des frais de vinification, destruction de la récolte, etc.)
- D. La permanence des plantations

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de droit rural

Mail : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
Université de Bourgogne
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 300 € TTC